

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 novembre 2024

DELIBERATION N°98-2024

Objet : <i>Convention avec le GIP Informatique des centres de gestion</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 19 novembre 2024	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Vice-Présidents, Arielle BAILLY Christian BUCHOT Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Gérard DUCHENE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Geneviève MOREAU.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Françoise VESPA, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD QOCHIH, Christian NOIR, Dominique CHAUVIN, et Valérie DEPIERRE. Sandrine GAUTHIER PACOUD, Guy SAILLARD.

POUVOIRS : Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; Zora CHAFFARD QOCHIH a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion et Laetitia GUYON juriste.

Le Centre de Gestion du Jura adhère au Groupement d'intérêt Public Informatique des Centres de gestion. Ce GIP est destiné à « mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres et, plus généralement, nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet ».

Le GIP a vocation à :

- Se substituer aux coopérations informatiques inter-CDG existantes qui le souhaitent après avoir assuré la neutralité financière du transfert.
- Intégrer des applications développées et proposées par l'un ou l'autre des CDG au regard de leur intérêt pour "ensemble des membres, après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert.

Il est demandé à chaque CDG de s'engager pour deux ans sur les applications utilisées. Ces deux années d'engagement visent d'une part, à permettre au GIP de respecter ses engagements financiers vis-à-vis des prestataires en charge de la maintenance, du développement ou de l'hébergement des applications sans déséquilibrer trop rapidement les contributions financières versées par les centres de gestion utilisateurs et d'autre part, à permettre aux centres de gestion qui le souhaiteraient de migrer éventuellement vers de nouveaux outils que proposerait le GIP.

Le CDG adhère aux applications suivantes :

- Site Emploi Territorial
- AGIRHE MEDICAL
- Concours
- AGIRHE RH Document unique

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour les années 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité l'adhésion le renouvellement de la convention avec le GIP Informatique des Centres de Gestion et autorisent le Président à signer les actes relatifs à cette convention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 29 novembre 2024



Le Président du Centre de Gestion,
Frank STEYAERT

